



COMITÉ SYNDICAL

PROCÈS-VERBAL du jeudi 20 février 2025 à St Laurent du Pont

Validation du procès-verbal du 10 avril 2024

**1 – Débat d’orientations budgétaires pour l’année 2025
Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse**

**2 – Débat d’orientations budgétaires pour l’année 2025
Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse**

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants à ce comité syndical et les remercie de leur présence.

Il laisse la parole à Jean-Claude SARTER représentant la commune de St Laurent du Pont.

Jean-Claude SARTER constate que cette période mobilise les collectivités avec des réunions sur les finances, malgré tout, le Parc, avec les sujets qu'il porte, apporte une bouffée d'oxygène dans un cadre pas toujours simple, il souhaite un bon débat à l'assemblée.

Le Président constate le quorum et donne lecture des pouvoirs et des excusés.

Il procède à la validation du procès-verbal du comité syndical du 10/04/2024 : les membres du comité n'émettant pas de réserve, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

Points présentés par Céline DOLGOPYATOFF BURLET Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2025

Les orientations pour 2025 sont dans la continuité de la politique menée depuis plusieurs années :

- Poursuivre le soutien du Parc aux acteurs du territoire.
- Inaugurer la Maison du Parc suite à son achèvement.

Orientation 1 : Une action du Parc au bénéfice du territoire

En 2025, le Parc de Chartreuse apportera un soutien financier prévisionnel au territoire de 1 476 193 €.

a/ Les Financements mobilisables en 2025

Les contributions statutaires

Le territoire

Les cotisations des communes, intercommunalités et villes portes du Parc seront stables par rapport à 2024.

L'apport du territoire s'élèvera ainsi à 313 000 € pour l'année 2025, soit 22.58% du total des cotisations.

La Région et les Départements de l'Isère et de la Savoie :

Il est proposé d'inscrire les participations acquises, soit :

- 756 461 € pour le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- 198 210 € pour le Département de l'Isère,
- 118 240 € pour le Département de la Savoie.

Les autres participations de nos financeurs

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Fin 2022, la Région a adopté une convention cadre avec les 10 Parcs naturels régionaux dans laquelle sont définies ses priorités d'intervention. Une convention spécifique pour le Parc de Chartreuse a été validée par la Commission permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en décembre 2024.

Elle prévoit le maintien de l'enveloppe annuelle de fonctionnement à son niveau actuel, soit 111 445 €. Pour ce qui concerne l'investissement, l'enveloppe est fixée à 315 000 €.

Les Départements de l'Isère et de la Savoie

À leur contribution statutaire s'ajoute une participation financière spécifique aux actions du territoire. Cette participation sera, pour 2025, stable pour la Savoie, mais toujours en attente de validation pour l'Isère, le Département votant son budget le 28 mars prochain. Compte tenu des perspectives budgétaires, il est proposé de se projeter sur une enveloppe prudente de 10 000 €.

État

En 2025, la Dotation de l'État s'établirait comme en 2024 à 130 000 €.

À cette dotation s'ajoute une contribution au programme d'actions à hauteur de 20 000 €.

Autres financements mobilisés par le Parc au bénéfice du territoire

Le Parc porte actuellement 4 programmes pour le soutien au territoire :

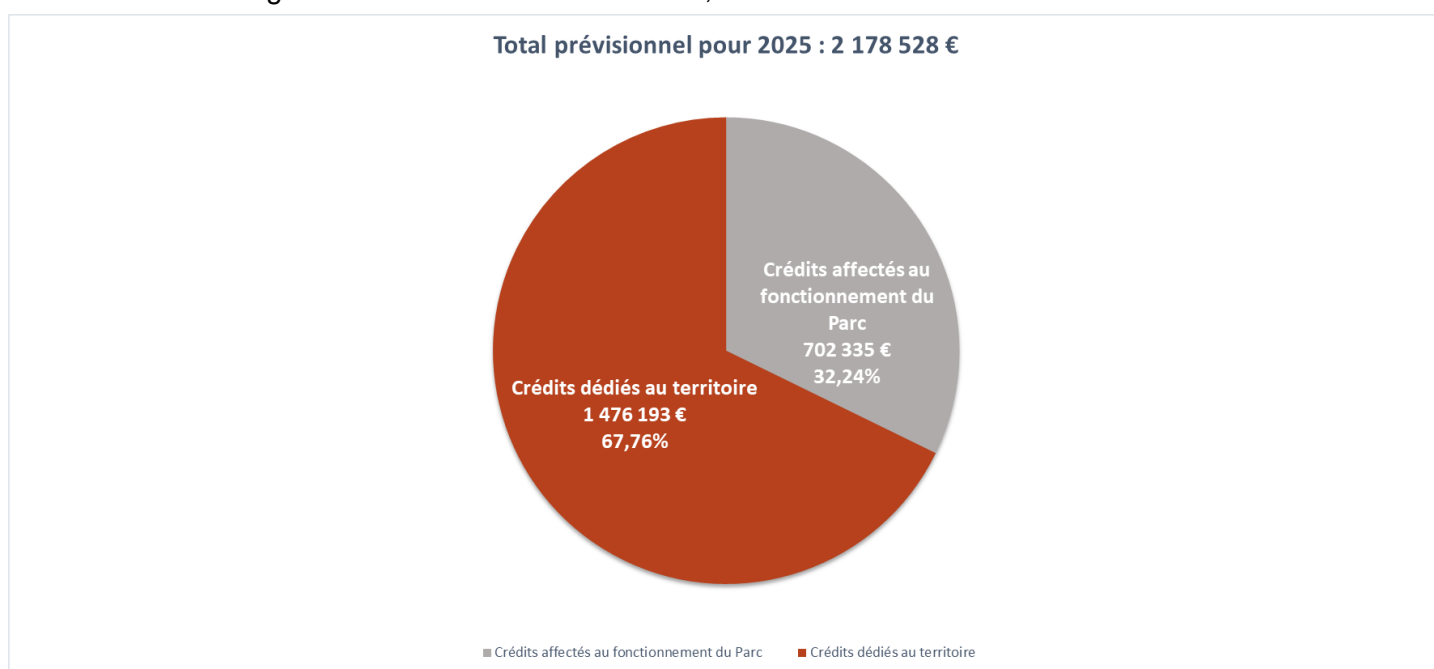
- Un programme LEADER sur le thème suivant : « entre Lacs et Montagnes : améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient ». Cette candidature, portée par le Parc de Chartreuse, s'étend sur un territoire comportant 320 communes à cheval sur 3 départements : Isère, Savoie, Haute-Savoie et 13 EPCI. L'enveloppe allouée au territoire est de 4.5 M€ pour la période 2023-2027,
- Un contrat espace valléen pour la destination Chartreuse qui court jusqu'en 2027 pour une enveloppe estimative de 1.5 M€.
- Un Plan Pastoral Territorial représentant 400 000 € de subventions sur 5 ans.
- Un Plan Agro-Environnemental et climatique (PAEC) représentant 1.7 M€ pour les agriculteurs du territoire sur la période 2023-2027

Outre ces programmes, le Parc a mobilisé :

- Une subvention sur la mobilité (Avenir Montagne Mobilité) sur 3 ans représentant 129 600 € de financement,
- Deux subventions du « fonds Vert » : une subvention sur la transition énergétique à hauteur de 76 000 €, et, une sur le tourisme pour un montant de 60 023 € permettant notamment le déploiement d'un outil de promotion de la randonnée de la Destination Chartreuse.

b/ La traduction financière du soutien au territoire

67.76 % du budget est dédié au territoire en 2025, soit 1 476 193 €



Des dépenses de fonctionnement toujours maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement, charges financières incluses, s'établissent de manière prévisionnelle à 702 335 € contre 736 112 € en 2024. **Elles baissent de 4.6%** - l'installation dans les nouveaux locaux permettant de mettre fin à la location des divers locaux qu'occupe le Parc sur la commune de Saint Pierre de Chartreuse.

Des moyens financiers directs alloués au territoire à hauteur de 1 476 193 €

En 2025, **67.76% du budget** sera dédié à l'accompagnement du territoire. Cela représentera une somme globale 1 476 193 € contre 1 675 572 € en 2024. 2024 a été une année exceptionnellement élevée avec les différents programmes cités ci-dessus. Pour mémoire, en 2023, l'enveloppe dédiée au territoire représentait 1 498 885 €.

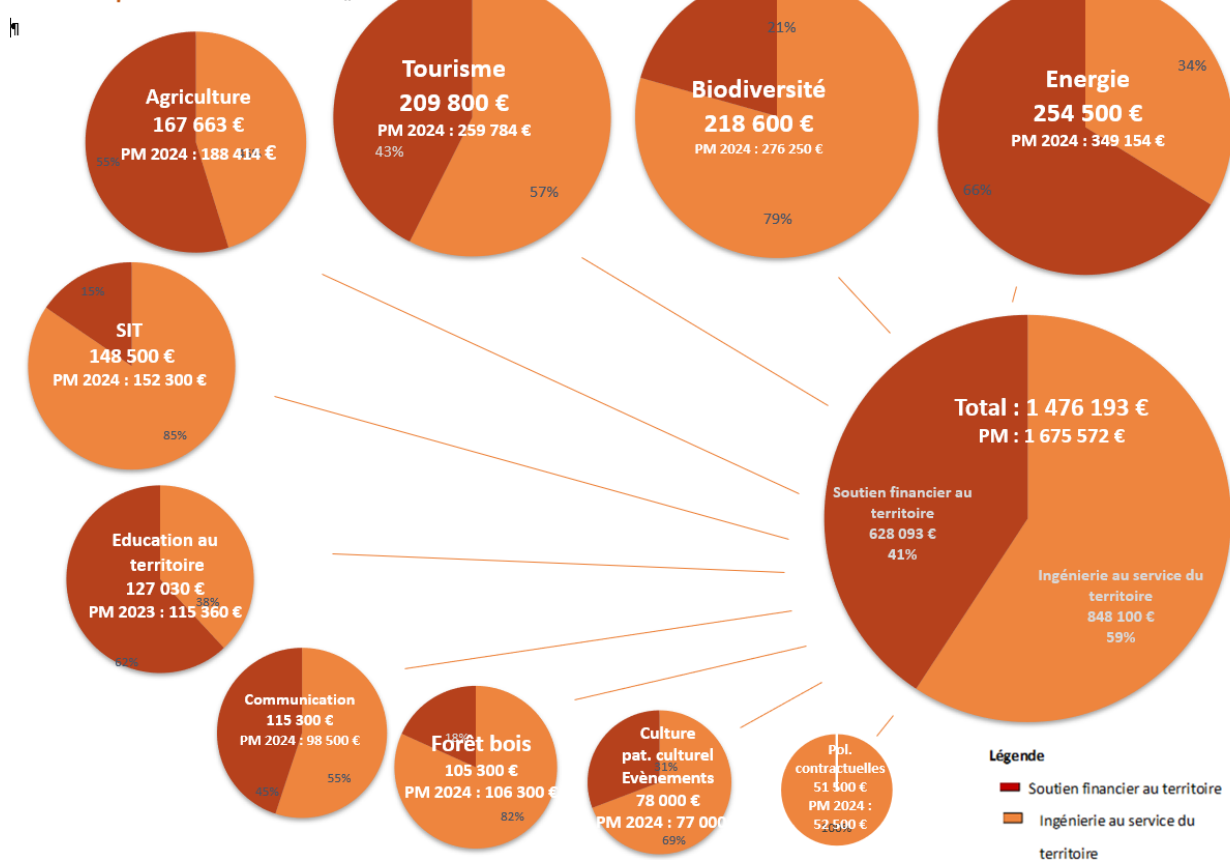
Le soutien au territoire par le Parc s'organise en deux axes d'intervention :

- L'**ingénierie** technique (le travail d'animation de l'équipe technique auprès des acteurs du territoire): En 2025, le Parc maintiendra son intervention au bénéfice du territoire (848 100 € contre 830 100 € en 2024). L'ingénierie sur la biodiversité pour mener à bien le travail d'animation sur les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sera renforcée. Le service Système d'Information Territorial sera au complet (2 agents) sur l'année entière.
- Le **soutien financier** au territoire (en fonctionnement et en investissement) s'établit à 628 093 €.

Ci-après le détail par thématique des **1 476 193 €** mobilisés en 2025 pour le territoire.

Comme pour les années précédentes, les thématiques **énergie**, **biodiversité** et **tourisme** sont prépondérantes.

1 476 193 € pour le territoire en 2025



Ci-après la synthèse globale du débat d'orientations budgétaires 2025 qui s'équilibre à hauteur de 2 178 528 €.

SYNTHÈSE GLOBALE

| DÉPENSES | DOB 2024 | DOB 2025 | RECETTES | DOB 2024 | DOB 2025 |
|--|--------------------|--------------------|---|--------------------|--------------------|
| | | | Participations statutaires | 1 385 911 € | 1 385 911 € |
| Dépenses affectées au fonctionnement | 736 112 € | 702 335 € | Région Auvergne-Rhône-Alpes | 756 461 € | 756 461 € |
| Frais de personnel | 339 000 € | 350 150 € | Département de l'Isère | 198 210 € | 198 210 € |
| Frais généraux (y compris charges financières) | 372 112 € | 327 185 € | Département de la Savoie | 118 240 € | 118 240 € |
| Cotisations divers organismes | 25 000 € | 25 000 € | Territoire (communes, intercommunalités, villes portes) | 313 000 € | 313 000 € |
| | | | Dotation de l'État | 130 000 € | 130 000 € |
| Dépenses affectées au territoire | 1 675 572 € | 1 476 193 € | Autres participations et subventions | 895 773 € | 662 617 € |
| Dont Ingénierie au service du territoire | 830 100 € | 848 100 € | Subv./ ingénierie | 203 001 € | 187 888 € |
| Dont accompagnement financier du territoire | 845 472 € | 628 093 € | Subv. /accompagnement financier du territoire | 692 772 € | 474 729 € |
| TOTAL GLOBAL | 2 411 684 € | 2 178 528 € | TOTAL GLOBAL | 2 411 684 € | 2 178 528 € |

Orientation 2 : La construction de la Maison du Parc

a/ En 2025, emménagement dans le nouveau bâtiment et inauguration des locaux

2025 sera le temps de l'installation dans les locaux et de l'inauguration du bâtiment qui aura lieu le 14 juin 2025.

Par ailleurs, le Parc, créé en 1995, fêtera ses 30 ans en 2025. Le 14 juin sera aussi l'occasion de fêter cet anniversaire. Cet évènement sera tourné vers le territoire, ses acteurs, ses habitants.

b/ L'aspect financier du projet

Le Parc contribuera, de manière importante, sur son budget propre à la réalisation de ce projet structurant. Outre sa contribution propre, issue des excédents capitalisés depuis un certain nombre d'années, le Parc bénéficie de subventions de l'État, de la Région et des Départements de l'Isère et de la Savoie.

Dans la phase de réalisation des travaux et dans l'attente du remboursement du FCTVA et des subventions qui sont versées une fois les dépenses réalisées, le Parc a recours à un prêt à court terme (2 ans) avec remboursement in fine – prêt engendrant des charges financières de l'ordre de 35 000 € par an sur deux ans (mars 2023 - mars 2025). Le Parc procédera donc au remboursement du prêt en avril, alors qu'il n'aura probablement pas encore pu encaisser l'ensemble de ses subventions.

Pour rappel, le Parc n'a pas de dette autre que ce prêt qui sera remboursé en une fois. Ainsi, à compter de mi 2025, l'encours de la dette sera à nouveau à 0.

Michel BASSET, délégué de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, remarque une baisse des recettes globales.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET explique que, dans les recettes, il a été inscrit un montant de financement des actions à hauteur de 10 000 € du Département de l'Isère parce que celui-ci n'a pas encore voté son budget. Il n'y a donc pas encore de visibilité, cela induira une baisse des cofinancements des actions.

Artur FATELA complète en disant qu'il peut y avoir des variations importantes selon les années, cela dépend fortement des programmes que l'on arrive à mobiliser, comme par exemple, le Fonds Vert, mais les cotisations statutaires restent stables.

Pierre-Antoine RIGOUT, délégué de la commune du Touvet, souligne que, pour les dépenses affectées au territoire en 2024, il y a un écart de 200 000 € par rapport à 2025. Les camemberts sont bien distincts, on voit une nette baisse du budget global à toutes ces thématiques. Il demande s'il a été choisi d'en baisser et pas d'autres et si ces choix sont guidés par les subventions ?

Céline DOLGOPYATOFF BURLET précise que cette réduction globale n'est pas liée à la baisse de la dotation du Département de l'Isère, elle est surtout associée à la fin de la programmation du Fonds Vert. Et peut aussi s'expliquer par un contexte national compliqué.

Artur FATELA indique que les programmations sont fluctuantes en fonction des financements possibles. Par exemple, l'importante enveloppe pour les MAEC à destination des agriculteurs n'était pas disponible les années précédentes.

Pour Dominique ESCARON, globalement, 2025 se présente plutôt correctement, il y a une mobilisation pour la recherche d'autres financements, des économies à la suite du déménagement et un socle statutaire qui ne bouge pas.

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

2 – BUDGET ANNEXE DE LA RÉSERVE NATURELLE

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

Le Président présente la nouvelle conservatrice de la Réserve Naturelle : Alice FAGET.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2025

Pour l'année 2025, le travail de la Réserve naturelle s'organisera, comme les années précédentes, autour de 5 axes d'intervention :

- Sensibilisation, Éducation, Communication
- Patrimoine biotique (faune, flore)
- Patrimoine abiotique (géopatrimoine, climat, histoire)
- Élaboration de stratégies, travail sur les thématiques transversales (Plan de gestion, PPT...)
- Contributions aux réseaux (RNF...).

Ces axes d'intervention sont issus du plan de gestion de la Réserve, dont les objectifs principaux sont les suivants :

- La conservation des habitats et des espèces.
- La connaissance du patrimoine.
- L'éducation à l'environnement, la communication et l'appropriation du territoire.

Les Financements mobilisables en 2025

La DREAL maintiendra sa dotation à hauteur de 218 015 € (hausse de 5% en 2024)

Le Parc percevait jusqu'alors, dans le cadre d'une convention signée avec l'État, une subvention du Conseil Départemental de l'Isère représentant 20% de celle de la DREAL, soit 43 603 € en 2024.

Par courrier du 7 janvier 2025, le Département de l'Isère a informé la Réserve naturelle de l'arrêt de sa participation à compter du 1^{er} juillet 2025 – principe approuvé par la Commission permanente du Département le 6 décembre 2024.

La dotation du Département de l'Isère sera ramenée à 21 802 € pour 2025. Elle disparaîtra pour les années suivantes. Cette décision conduit, à partir de 2026, à la perte annuelle d'une enveloppe de 43 603 € sur le budget de la RN.

À ces deux dotations (DREAL + CD38), s'ajouterait en 2025 une dotation de l'État relative aux actions de sensibilisation à l'environnement et développement durable (EEDD) à hauteur de 35 971 €.

Les **recettes prévisionnelles** s'élèvent ainsi à 275 788 € au lieu de **322 589 € en 2024, soit une baisse de 46 801 € par rapport au DOB 2024**. L'aide obtenue sur le fonds vert (25 000 €) les années antérieures ne sera pas reconduite en 2025.

Le programme d'activités 2025

Des dépenses de fonctionnement en baisse

Les dépenses de fonctionnement (gestion administrative et institutionnelle, budget, recherche de financements, interservices avec le Parc, etc.) et les frais de structure s'élèvent de manière prévisionnelle à

65 646 € - inférieurs de 2 745 € au montant de 2024.

Il est à noter la réalisation d'économie sur les frais de structure (20 250 € prévus en 2025 contre 27 060 € en 2024, soit une baisse de 25%)

Des dépenses pour les actions de la RN réduites dans le cadre des restrictions budgétaires

Compte tenu de la baisse en 2025 (- 21 801 €) et de la fin annoncée en 2026 de la participation du Département de l'Isère (- 43 603 €), les **dépenses (ingénierie et dépenses externes) dédiées aux actions sur la Réserve naturelle** sont **réduites**. Elles représentent, en 2025, 210 142 € contre 321 150 € en 2024, soit une baisse de 34.5%.

Les prestations externes ont dû être diminuées par rapport aux années antérieures. Elles s'élèvent à 23 588 € en 2025 contre 97 980 € en 2024. Les prestations d'animation sur le terrain de juin à octobre par les Accompagnateurs en Moyenne Montagne ne pourront être renouvelées cette année faute de financement.

En termes d'ingénierie, la réserve naturelle continuera son travail technique et d'animation. Les dépenses sont réduites de 223 170 € à 186 554 €. Pour mémoire, en 2024, une mission ponctuelle avait été mise en place sur l'impact du changement climatique et un travail réalisé sur deux thématiques particulières :

- Finalisation et valorisation de l'étude de fréquentation,
- Finalisation du Périmètre de la Réserve naturelle.

Sur ces bases, la synthèse du budget s'établit à hauteur 275 788 €.

**BUDGET ANNEXE RN DES HAUTS DE CHARTREUSE
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025**

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|--|------------------|------------------|--|------------------|------------------|
| | DOB 2024 | DOB 2025 | | DOB 2024 | DOB 2025 |
| Dépenses de fonctionnement de la structure | 68 391 € | 65 646 € | Dotations | 322 589 € | 275 788 € |
| Frais de structure | 27 060 € | 20 250 € | Dotation globale DREAL | 218 015 € | 218 015 € |
| Ingénierie (Comité consultatif, administratif, budget, recherche financements ...) | 41 331 € | 45 396 € | Dotation CD 38 | 43 603 € | 21 802 € |
| | | | Dotation EEDD | 35 971 € | 35 971 € |
| | | | Dotation Fonds vert | 25 000 € | |
| Dépenses affectées aux actions de la RN | 321 150 € | 210 142 € | | | |
| Accompagnement financier (prestations extérieures diverses) | 97 980 € | 23 588 € | | | |
| <i>Patrimoine biotique</i> | 11 900 € | 6 250 € | | | |
| <i>Patrimoine abiotique</i> | 9 000 € | 2 400 € | | | |
| <i>Sensibilisation-communication-éducation à l'environnement</i> | 77 080 € | 14 938 € | | | |
| Ingénierie au service du territoire | 223 170 € | 186 554 € | | | |
| <i>Patrimoine biotique</i> | 55 726 € | 47 831 € | | | |
| <i>Patrimoine abiotique</i> | 10 944 € | 6 890 € | | | |
| <i>Sensibilisation-communication-éducation à l'environnement</i> | 121 418 € | 116 083 € | | | |
| <i>Elaboration stratégie, travail thématique transversales srstructurantes</i> | 16 249 € | 9 288 € | | | |
| <i>Contributions aux réseaux (RNF,,)</i> | 18 833 € | 6 462 € | | | |
| | | | <i>Prélèvement sur excédents disponibles</i> | 66 952 € | |
| TOTAL DEPENSES | 389 541 € | 275 788 € | TOTAL RECETTES | 389 541 € | 275 788 € |

Céline DOLGOPYATOFF BURLET précise que le Département de l'Isère qui dispose de parcelles foncières sur la Réserve prendra à sa charge les dépenses nécessaires en accord avec le plan de gestion de la RN, financement directement opéré par le CD 38.

Pierre-Antoine RIGOUT, délégué de la commune du Touvet, remarque que le CD 38 se désengagera en 2 ans. Une des conséquences est la non-reconduction des prestations des Accompagnateurs en Moyenne Montagne (AMM), c'était pourtant une excellente mesure en période estivale. Est-ce qu'il n'aurait pas été possible d'imaginer réduire les prestations des AMM plutôt que de les supprimer totalement. Et /ou d'imaginer des ambassadeurs, par exemple des citoyens intéressés et qui pourraient participer.

Artur Fatela précise que les AMM étaient financés par une subvention du Fonds Vert qui n'a pas été reconduite.

Dominique ESCARON rappelle qu'un 3ème garde est présent depuis quelques années, c'est du renfort et une ressource supplémentaire sur le terrain. Pour les ambassadeurs, cela avait été évoqué, mais le pas n'a jamais été fait, car trop complexe à mettre en place, c'est trop compliqué de le faire au nom d'une autorité, quand cela devient officiel.

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Les membres du Comité syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse.

PRÉSENTATION DE QUELQUES ACTIONS DU PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2025 ET DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU PARC ET DE LA RÉSERVE NATURELLE

Sophie Roy, mission Énergie : Ciel étoilé : Mois de la nuit, éclairage privé et finalisation de l'étude trame noire corridor Bauges ; bilan et programme de Paysages à + 2 degrés avec le Pays Voironnais ; végétalisation des cours d'école.

Sophie ROY (en remplacement de Noémie Biollaz), mission Mobilité : Arrivée et mise en place d'un véhicule Citiz sur St Pierre de Chartreuse ; accompagnement de 3 écoles sur l'écomobilité scolaire ; autopartage (Citiz, ambassadeurs...).

Sylvène Grandjean, mission Éducation au territoire : Le PNRC d'hier à aujourd'hui ; édition jeunesse « J'explore la France » avec la fédération des PNR ; création d'une aire terrestre éducative sur le Guiers mort ; nouveau projet pédagogique « l'orientation en Chartreuse ».

Laure Belmont, mission Biodiversité aménagement et Paysages : Plateforme environnement bilan 2024 ; labellisation et valorisation du site du Cirque de St Même ; renouvellement du label Rivières Sauvages ; acquisition de données naturalistes en lien avec les Atlas de la Biodiversité Communale (15 communes du Parc).

Laurent Fillion et Gaëtan Pascal, mission Agriculture : Appel à projets de la DRAAF sur les MAEC et outil de gestion sur les intentions de contractualisations. Présentation du film sur l'agriculture qui donne la parole aux agriculteurs ; charte signalétique pour une meilleure visibilité des producteurs en vente directe.

Mathieu Gavend, mission Forêt filière bois : traitement des données ICE (Indicateurs de Changement Écologique) ; applications cartographiques expérimentales sur les ODL (Obligations Légales de Débroussaillage) ; Forestivités, bilan 2024 sur l'Isère et animation renouvelée en 2025 en Savoie ; renouvellement du label Forêt d'exception.

Emmanuelle Vin, mission Culture Patrimoine : Accompagnement de Voreppe pour la restauration de l'église St Didier en partenariat avec la Fondation du Patrimoine ; réalisation d'un guide et actions de sensibilisation autour d'un groupe de travail photovoltaïque et intégrations patrimoniales avec les CAUE 73 et 38.

Catherine Balestra et Déborah Barthelet, mission Tourisme : Structuration des itinérances pédestres, équestres et à vélo ; réédition du cartoguide ; Réseau des hébergeurs autour de l'itinérance ; dans le programme de l'Espace Valléen : Schéma d'aménagement pour le Vallon du Monastère, les gorges du Guiers mort et le site historique des grottes de St Christophe... ; projet de coopération internationale, en partenariat avec la ville de Crolles, avec la Colombie autour du canyon Chicamocha, sur les problématiques d'assainissement de l'eau et les volets gouvernance et stratégie touristique.

Alice Faget, Réserve naturelle : Étude des syrphes en hêtraies sapinières ; réalisation de 5 nouvelles vidéos de vulgarisation scientifique ; édition d'un guide des reliefs de valorisation du patrimoine géologique ; nouvel arrêté en 2025 qui sera inter préfectoral portant sur l'interdiction du bivouac sous tente

Marion Hézard, mission Politiques territoriales : Leader est un programme pluriannuel européen qui permet d'apporter du soutien au territoire, plusieurs appels à projets sur plusieurs thématiques - une équipe de 5 personnes, la Chartreuse pilote ce territoire de 320 communes réparties sur 14 EPCI et 3 départements.

Pascal Bogaert et Anouk Schleich, mission Système d'information territoriale : Application d'urbanisme, avec des données de l'IGN, sur le suivi de la consommation foncière et l'artificialisation des sols, dans le cadre de la loi ZAN, : indicateurs de surface imperméabilisée, cartographies statistiques...

Marion Frachisse, mission Communication : 30 ans du Parc et inauguration de la Maison du Parc le 14/06/2025, de nombreuses animations avec de nombreux partenaires tout au long de la journée.

Sophie Madelrieux, Co-présidente du Conseil Scientifique commun au Parc et à la RN : Le conseil scientifique est une instance de concertation qui a 4 missions : éclairage, expertise, recherche et porter à connaissance. Restitution du travail sur l'eau comme commun, enquête menée par des étudiants de sciences-po, et renforcée par un stage sur les tensions liées à l'eau avec le recueil d'expériences de 4 autres PNR, qui sera finalisé par l'édition un guide ; bilan du conseil scientifique pour préparer la future feuille de route, car le mandat actuel se termine en septembre ; lors des 30 ans du Parc présentation des intérêts pour un Parc de disposer d'un conseil scientifique.

Pierre-Antoine RIGOUT, délégué de la commune du Touvet, demande comment justifier l'interdiction de bivouac, arrêté qui a été pris suite au pic de fréquentation observé en 2020/2021. A-t-on des chiffres de la fréquentation de la RN ?

Alice FAGET précise que 200 000 personnes étaient estimées sur la RN en 1999, puis un tassement de la fréquentation depuis 2021, mais cela n'empêche pas que la fréquentation reste supérieure à avant 2020 et que le bivouac reste tout de même autorisé sans tente.

Dominique ESCARON indique que le but de cet arrêté est de garantir que la RN ne deviendra pas un camping d'altitude par l'afflux des campeurs, donc de limiter les impacts. Cette décision permet aussi de dialoguer avec le public et de mieux la protéger. Il a aussi été remarqué une hausse de fréquentation en septembre, octobre et novembre, la nouvelle réflexion porterait plutôt sur l'extension de l'arrêté jusqu'au début de l'automne.

Le Président tient à remercier l'équipe.

BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

LISTE DES ACTIONS - PROGRAMMATION 2025

Axe 1 : Une Chartreuse multifacette : un territoire préalpin qui cultive ses singularités

1.1 Préserver une mosaïque de paysages vivants

Soutien aux projets pédagogiques (découverte de l'agriculture, de la forêt, botanistes en herbe)
Élaborer une charte graphique signalétique
Aménager qualitativement les entrées du Parc (étude pré-opérationnelle)
Outils et formations pédagogiques

1.2 Préserver et renforcer la biodiversité du territoire

Programme Rivières Sauvages
Animation et Gestion des sites Natura 2000, révision du DOCOB de l'Herretang
Cartographie de la flore et des habitats
Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier et ornemental de Chartreuse
Soutien aux projets pédagogiques (prises de vue buissonnière, découverte de la RN ...)

1.3 Valoriser durablement les patrimoines et ressources

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (le Parc de Chartreuse d'hier à aujourd'hui)

1.4 Accroître la valeur ajoutée territoriale des activités économiques

Mettre en œuvre le plan pastoral territorial et accompagner les enjeux pastoraux
Déploiement du réseau « Fermes de Chartreuse »
Poursuivre le travail de structuration des activités artisanales et créatives en Chartreuse
Soutien à la construction de bâtiments d'activité en bois de Chartreuse
Mise en œuvre du programme espace valléen de la Destination Chartreuse
Mise en œuvre du programme européen LEADER
Mettre en place une signalétique spécifique à destination des producteurs fermiers du territoire – Tranche 1
Étudier la faisabilité d'outils mutualisés à vocation agricole
Anticiper les conflits de multi-usages et de voisinage en territoire rural et agricole
Bilan et valorisation des actions du Conseil scientifique du Parc
Sensibiliser le grand public et les scolaires à la gestion forestière et au bois
Les « Forestivités en Savoie »
Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances
Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (séjours classes Parc, échanges scolaires)

Axe 2 : Une Chartreuse en harmonie : un territoire de solidarités entre l'Homme et la nature

2.2 Garantir la fonctionnalité écologique à toutes les échelles du territoire

Médiation sur le terrain au sein des espaces naturels protégés/sites patrimoniaux remarquables – phase test

2.4 Favoriser une alimentation locale et de qualité aux habitants

Créer un espace mutualisé de transformation pour le citoyen (Maitrise d'ouvrage : AADEC)

Accompagner la promotion des productions agricoles locales et favoriser leur accès pour tous

Axe 3 : Une Chartreuse en transitions : un territoire fertile pour de multiples transitions

3.1 Tendre vers un territoire à énergie positive

Soutien à la rénovation énergétique du patrimoine public : rénovation de l'éclairage public

Accompagnement technique des acteurs du territoire à la sobriété énergétique

Massification de la gestion plus durable de l'éclairage nocturne auprès des différents acteurs

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (ma quête d'écoconstruction ...)

Sensibilisation et acceptabilité des ENR

3.2 Renforcer la résilience du territoire au changement climatique

Réflexion sur la végétalisation des espaces publics

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires liés au changement climatique

3.3 Développer des modes de déplacement alternatif à l'utilisation individuelle de la voiture

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (Mobilité en Chartreuse, Savoir Rouler à Vélo en Chartreuse)

Mise en œuvre de l'AMI mobilité : Des solutions de mobilité à (ré)inventer pour un massif plus accessible

...

3.5 Accompagner de nouvelles formes de travail, d'activités et de vivre ensemble

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (Sport et nature, alimentation santé et usages du bois ...)

RurART Histoires et palettes

- *Vu les objectifs définis par la Charte du Parc,*
- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025,*
- *Vu la présentation du programme d'activités 2025,*

Après en avoir délibéré, le Comité syndical DÉCIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations et activités présentées, sachant que celles-ci sont :***
 - ***soit portées par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,***
 - ***soit portées par les maîtres d'ouvrages autres (communes, communautés de communes, associations ...),***
- ***De valider l'engagement du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse à réaliser ces opérations et activités,***
- ***De mandater le Président pour solliciter les financeurs,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre des actions et activités ci-dessus défini.***

Votants (en voix) : 90

Exprimés (en voix) : 90

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 – BUDGET ANNEXE DE LA RÉSERVE NATURELLE

LISTE DES ACTIONS - PROGRAMMATION 2025

Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2025 tel que défini ci-après :

PATRIMOINE BIOTIQUE : Faune

Suivis faunistiques et inventaires (bouquetin, aigle, loup, lynx, invertébrés et chat forestier)
Évaluation de l'état de conservation d'habitats d'intérêt communautaire forestier par la méthode Syrph The Net

PATRIMOINE BIOTIQUE : Flore

Suivi lichens
Suivis floristiques (station patrimoniale)

PATRIMOINE ABIOTIQUE : Histoire, géopatrimoine et climat

Réfection de bornes frontière
Étude glaciers souterrains (Gouffre du Grand Glacier et Gouffre Alain Daniel)/Suivis souterrains/Suivis spéléologiques
Suivi Phénoclim

SENSIBILISATION – ÉDUCATION - COMMUNICATION

Rencontres avec les acteurs autour du film de la RN/Festivals
Réalisation de 5 nouveaux supports vidéo
Coupe Icare
Intervention grand public et à destination des socioprofessionnelles
Entretien et remplacement de la signalétique de terrain et suivi de la fréquentation
Gestion de la fréquentation et des conflits d'usages
Étude qualitative de la fréquentation
Canalisation randonnée sur le Pré de la Dent de Crolles
Nettoyage d'un site de déchets sur le Mont Granier
Création d'outils de communication et de vulgarisation scientifique
Pédagogie / sensibilisation / communication
Surveillance

Contributions dans les réseaux partenaires et administratifs

Valorisation de l'évaluation du plan de gestion à mi-parcours et gestion pérenne de la Réserve

- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025,*
- *Vu la présentation du programme d'activités 2025,*
- *Compte tenu de l'ensemble des financements mobilisés auprès de l'ensemble des partenaires de la Réserve naturelle des hauts de Chartreuse,*

Après en avoir délibéré, le Comité syndical DÉCIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations et activités présentées,***
- ***De valider l'engagement de la Réserve naturelle à réaliser ces opérations et activités,***
- ***De mandater le Président pour solliciter les financeurs,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre des actions et activités ci-dessus défini.***

Votants (en voix) : 90

Exprimés (en voix) : 90

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Dans le plan d'actions de la Réserve Naturelle, il est prévu un héltreuillage d'une ancienne cabane du Granier, Pierre-Antoine RIGOUT, délégué de la commune du Touvet, demande s'il est aussi prévu de se débarrasser d'une épave de tracteur sur l'Aulp du Seuil

Dominique ESCARON répond que Chartreuse Propre a prévu d'extraire des restes d'abri, ils sont au courant qu'il y a toute une liste de choses à nettoyer et à évacuer.

Le Président souhaite revenir sur le dossier du Lyon/Turin, avec traversée de la Chartreuse par un tunnel, il annonce que le sujet sera traité lors d'un prochain comité, un contact a été pris avec un représentant de la SNCF, mais le processus est assez long.

Autre point qu'il souhaite soulever, l'Europe souhaite limiter les AOC à l'alimentaire. Nous n'avons pas davantage d'information aujourd'hui, mais nous travaillons sur le sujet qui impacterait et menacerait notre AOC bois de Chartreuse.

Artur FATELA rappelle que le prochain comité syndical se déroulera le 10 mars dans cette même salle à St Laurent du Pont.

Sans autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h50.

Ce procès-verbal est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<https://www.parc-chartreuse.net/comprendre-le-parc/la-vie-administrative-du-parc/proces-verbaux-des-comites-et-bureaux-syndicaux/>

| |
|--|
| LISTE DES PRÉSENTS - Comité syndical du 20 février 2025 |
|--|

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

BERANGER Nathalie REY Freddy

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collègue – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

| | |
|----------------------|----------------------------------|
| BREYTON Stéphanie | GAUTIER Marc |
| CHAMROND Nicolas | GUSMEROLI Stéphane |
| CHASSAGNON Guillaume | MICHALLET Bernard |
| CHAVAND Christelle | MONTAGNAT-RENTIER Dominique |
| DELPHIN Maurice | PIEUCHOT Ghislaine |
| DEVAUTON Thierry | SARTER Jean-Claude |
| ESCARON Dominique | ZANNA Maryline et BUFFET Gilbert |

6^{ème} collègue – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

| | |
|---------------------|---------------------------|
| BELLINGHERY Éric | LAYDEVANT Laurence |
| BOIX-NEVEU Arthur | POZO Jean-Christophe |
| BOULLIER Anne-Marie | RIGOUT Pierre-Antoine |
| DELCAMBRE Philippe | SUCHERE Séverine |
| GARCIA Muriel | USSEGLIO-THOMASETTI Denis |
| GUILLEMAT Serge | ROULAND Patrick |
| LAMBERT Hervé | ROYBIN Daniel |
| LAVAL Sylvain | |

7^{ème} collègue – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

BASSET Michel MOLLIERE Denis
DEPINOIS Marc

INVITES :

MADELRIEUX Sophie Co-présidente du conseil scientifique

MEMBRES DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE :

BAILLEUX Karine ; BALESTRA Catherine ; BARTHELET Déborah ; BELMONT Laure ; BOGAERT Pascal ; CLOITRE Martine ; DUCHEMIN Marie ; FAGET Alice ; FATELA Artur ; FILLION Laurent ; FRACHISSE Marion ; GAVEND Mathieu ; GRANDJEAN Sylvène ; HEZARD Marion ; MALLIER Peggy ; PASCAL Gaëtan ; ROY Sophie ; SCHLEICH Anouk ; VIN Emmanuelle

| |
|---|
| LISTE DES POUVOIRS ET EXCUSES - Comité syndical du 20 février 2025 |
|---|

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

CHAIX Sandrine à BERANGER Nathalie
MARCHE Emilie

VIAL Cédric à BERANGER Nathalie

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

BENHAMOU Franck à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
FAURE Nathalie à DOLGOPYATOFF BURLET Céline

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à BOIX-NEVEU Arthur
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane

BONNARDON Pierre à GERIN Anne

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel
BERNARD-PEYRE Gaëlle
BOUCHERLE Jean-Xavier
CLOUZEAU Dominique à ESCARON
Dominique
DUPRAZ Marc à ESCARON Dominique
EYMERY Clémentine
LABRUDE Evelyne à Corine WOLFF
LALINDE Catherine

MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard
MENU Francis (sup)
MERLE Alain à LAVAL Sylvain
MOREL Véronique

MONIN Michelle à DELPHIN Maurice
PUTOT Éric à Corine WOLFF
RUBIER Éric
TRICOIRE Daniel (sup)

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOCHATON Brigitte
BOUZON Elodie
BURDET Gérard à BREYTON Stéphanie
DUMAS Isabelle à GUSMEROLI Stéphane
DUPRAZ Fabien
EGO Catherine à GERIN Anne

FASOLA Frédéric à BREYTON Stéphanie
FAUGES Christian
GAUCHON Sandrine
MANGIONE Brigitte
PERRIN Joël
SORRET Bruno à LAVAL Sylvain

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

BAZIN Jean-Jacques à GUILLEMAT Serge
MILLET Régine (sup)

PICHON-MARTIN Bertrand

INVITES :

DE MONTGOLFIER Annick, CESER